



HAL
open science

Différences d'échelle et construction de la discussion publique

Annick Madec

► **To cite this version:**

Annick Madec. Différences d'échelle et construction de la discussion publique. Troisième congrès de l'Association Française de Sociologie, Violence et Société, RT 21 Mouvements sociaux, Apr 2009, Université Paris VII - Paris, France. halshs-00493549

HAL Id: halshs-00493549

<https://shs.hal.science/halshs-00493549>

Submitted on 19 Jun 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Différences d'échelles et construction de la discussion publique

Annick Madec

Emeutes : soulèvement populaire, généralement spontané et non organisé, pouvant prendre la forme d'un simple rassemblement tumultueux accompagné de cris et de bagarres.

Médiation : entremise destinée à mettre d'accord, à concilier ou à réconcilier des personnes, des partis. Le fait de servir d'intermédiaire ; ce qui sert d'intermédiaire.

Aujourd'hui encore, bien des désaccords subsistent sur les conclusions qu'il convient de tirer des événements survenus en novembre 2005 dans de nombreux quartiers de villes françaises. Mais si les analyses divergent, il semble bien que ces semaines agitées ont donné raison à Géraldine Mulhmann qui affirme : "Qu'on le veuille ou non, le journalisme est une médiation fondamentale entre l'individu et la communauté". En effet, la mémoire collective nationale est marquée par l'expression les émeutes de 2005. Expression largement employée par les journalistes, à partir de laquelle peut s'engager la discussion afin de savoir si émeutes et violences urbaines sont synonymes, si ces troubles, selon les termes du premier ministre de l'époque, relèvent de la délinquance ou de la politique.

Quoi qu'il en soit, le 8 novembre 2005, l'état d'urgence est adopté, mettant ainsi à mal la cohésion de la communauté nationale. Pour certains, la loi du 3 avril 1955 avait une signification précise, renvoyait à une Histoire connue. Pour une grande partie de la communauté nationale, cette loi n'évoquait rien de précis. Et là, pour savoir si le journalisme pouvait faire médiation, c'est-à-dire pouvait faire que les individus se mettent d'accord sur la signification d'une mesure comme l'état d'urgence, il faudrait prendre un à un chacun des canaux d'information consulté par les uns et les autres. A propos de l'état d'urgence, rappelons juste ici que Noël Mamère, élu Vert, maire de Bègles, rappelait que la France n'était pas "en guerre civile".

La réflexion que nous proposons ici ne revient pas sur les émeutes de 2005, sauf à les utiliser en contre-éclairage, elle s'intéresse à des événements qui ont agité la ville de Brest durant trois semaines au cours de l'hiver 2007. En janvier 2008, on a pu entendre, dans le Palais de Justice de Brest, une accusation d'importance prononcée par la parquetière. La presse locale rapporte les paroles suivantes : “/.../... on ne peut pas tolérer que quelqu'un fasse régner un climat de guerre civile. ” Elle demandera un an de prison (dont 6 mois avec sursis) à l'encontre d'un étudiant accusé d'avoir mené un mouvement de lycéens qui s'élevait contre le projet Darcos.

A priori, on peut penser que lorsqu'un climat de guerre civile a régné dans une ville quelconque, tous les concitoyens l'ont su et la presse s'est vue confirmer dans son rôle de médiatrice. Nous avons consulté la presse quotidienne régionale afin de regarder comment chacun des deux titres diffusés dans la ville de Brest avait traité les événements qui ont amené la procureure de la République à employer cette expression quelques semaines plus tard. Des étudiants brestois ont consulté leurs concitoyens afin de savoir ce qu'il restait comme traces dans la mémoire locale du climat de guerre civile évoqué dans le Palais de Justice. Nous avons ouvert la discussion avec une cinquantaine de témoins afin de savoir quelle opinion les uns et les autres s'étaient forgés au fil de ces semaines.